



Mon ex mari n'a pas mis son assurance vie commun dans le divorce

Par lili1965, le 12/04/2019 à 11:53

Bonjour. Nous nous sommes marié sans contrat de mariage. Nous avons acheté une première maison , puis je suis tombais invalide entre temps. J'ai touché mon assurance vie 33600 Euros, qui nous a permis de racheté l'autre maison mitoyenne a la notre avec cette assurance vie .Après nous avons vendu puis acheté un commerce toujours ensemble .Entre temps j'ai demandé le divorce et le commerce a été mis en liquidation judiciaire. Mon mari m'a sortie de dessus les comptes du bar sans mon consentement tous ceci je l'ai su que bien après, car je me fessait suivre pour mes maladies sur Paris. Il y a 9 ans que je suis divorcé de mon ex mari. Depuis ce divorce j'ai demandé des comptes à la personne qui s'occupé de la liquidation Maitre xxxxxxxx , celui si m'a répondu que sa me regardé pas du tout. De plus mon ex mari n'a pas dit a son avocat qu'il avait une assurance vie en commun pour ne pas ne devoir quoi que ce soit à ce sujet ainsi que le partage des biens mobiliers dont je n'ai RIEN EU et qu'il a tout gardé alors que nous devons faire le partage. Est ce que je peux au bout de 9 ans faire un recours pour FRAUDE ainsi que pour la LIQUIDATION du Commerce dont je ne sais RIEN et a qui m'adresser car je trouve cette histoire en m'a défaveur . Alors que lui vis très bien et a remonté une société . A t'il tout gardé de vente de ce commerce , je ne sais RIEN du tout. Mais surtout pourquoi avoir caché L'ASSURANCE VIE qui était un BIEN COMMUN a partagé lors du divorce. Je suis dans une impasse et le flou complet. Pouvez vous m'aider Maitre a comprendre toute cette histoire et surtout comment son Avocat n'a pas mis son Assurance Vie dans le divorce ainsi que Maitre xxxxxxxx qui n'a j'avais voulu me renseigner sur cette Liquidation alors que c'était un bien COMMUN. Merci a Vous Maitre . Cordialement Mme xxxxxxxxxxxx.

[quote]

message anonymisé par la modération

[/quote]

Écrivez un message...